

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU Mardi 15 avril 2014
PROCÈS VERBAL**

Date de convocation : **Mercredi 9 avril 2014**
Nombre de Conseillers : **En exercice** : **80**
: **Présents** : **80**
: **Votants** : **80**

TITULAIRES PRÉSENTS :

Stéphane SAUVAN – Sylvie CHENET – Gaëtan LEVITRE – Véronique GAUTIER – Yves LANIC – Marie-Joëlle LENFANT – Jean-Marc MOGLIA – Pierre MAZURIER – Jean-Michel DERREY – Thierry DELAMARE – Pascale CATTELIN – Jean-Pierre BRÉVAL – Hubert ZOUTU – Sylvie BLANDIN – Emmanuel MACE – Alain LEMARCHAND – Armelle LEFEBVRE – Hervé LETELLIER – Amélia BREANT – Jean-Claude COURANT – Jacqueline PONS – Daniel BAYART – Guillemette NOS – Bernard LEROY – Sylviane LORET – Patrick MADROUX – Jean-Yves CALAIS – Anne-Gaëlle MEREUX – René DUFOUR – Katia CAMUS – François-Xavier PRIOLLAUD – Anne TERLEZ – Jacky BIDAULT – Marie-Dominique PERCHET – Jean-Jacques LEROUX – Hafidah OUADAH – Daniel JUBERT – Caroline ROUZEE – Pierre LECUYER – Sylvie LANGEARD – Jean-Pierre DUVERE – Céline LEMAN – Christian WUILQUE – Patrice YUNG – Marie Pierre DUMONT – Christian RENONCOURT – Ludovic LARUE – François CHARLIER – Jacky FLEITH – Didier DAGOMET – Jean CARRE – Chantale PICARD – Richard JACQUET – Angélique CHASSY – Albert NANIYOUA – Marie-Christine CALMON – Jean-Pierre TROCHET – Didier PIEDNOEL – Pascal LEMAIRE – Dominique DELAFOSSE – Alain LOEB – Sophie HOUSSAYE – Samuel ONFRAY – Alain RENAUX – Maryannick DESHAYES – Jean-Philippe BRUN – Marc-Antoine JAMET – Catherine DUVALLET – Jean-Jacques COQUELET – Fadilla BENAMARA – Jacques LECERF – Fatia DJEMEL – Bernard CANCELON – Rachida DORDAIN – Ousmane N'DIAYE – Maryline NIAUX – Michaël AMSALEM – Anne-Marie JOURDAN – Jean-Claude CHRISTOPHE.

CONSEILLERS SUPPLÉANTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE REMPLAÇANTS DES TITULAIRES EXCUSÉS :

Jean-Pierre-MANCHON.

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :

Alexandre DELACOUR.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Philippe LE GAL – Régis PETIT – Sid-Ahmed SIRAT – Philippe CROU – Vincent VORANGER – Frédéric FOURNIER.

Secrétaire : Ludovic LARUE

**14-80 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES –
ADMINISTRATION GENERALE – Installation du conseil communautaire**

Monsieur Jean-Claude CHRISTOPHE préside, en qualité de doyen d'âge, le début de la séance jusqu'à l'élection du Président.

L'arrêté préfectoral DRCL/BCLI/2013-46 du 25 octobre 2013 stipule que le conseil de la Communauté d'agglomération Seine-Eure est composé de 80 conseillers communautaires répartis comme suit :

Communes	Population municipale 2013	Nombre de conseillers communautaires
Louviers	17 734	17
Val de Reuil	13 380	12
Pont de l'Arche	4 117	4
Le Vaudreuil	3 673	3
Pîtres	2 315	2
Léry	2 082	2
Acquigny	1 574	2
igoville	1 555	2
La Haye Malherbe	1 502	2
Alizay	1 410	2
incarville	1 336	2
Saint Pierre du Vauvray	1 334	2
Les Damps	1 264	2
Le Manoir sur Seine	1 195	2
Criquebeuf sur Seine	1 189	2
Poses	1 156	1
Andé	1 094	1
Montaure	1 003	1
Surville	927	1
Heudebouville	807	1
Pinterville	775	1
Amfreville sur Iton	772	1
Saint Etienne du Vauvray	749	1
Martot	559	1
La Vacherie	557	1
Amfreville sous les Monts	543	1
Surtauville	441	1
Tosfes	424	1
Quatremare	389	1
Vironvay	307	1
Le Mesnil Jourdain	229	1
Connelles	204	1
Herqueville	148	1
La Haye le Comte	127	1
Crasville	126	1
Porte-Joie	118	1
Tournedos sur Seine	99	1

Soit un total de 80 conseillers communautaires avec un suppléant, en sus des représentants définis ci-dessus, pour les communes ne disposant que d'un siège (article L 5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Les résultats des élections des 23 et 30 mars derniers donnent les résultats suivants.

Ont été élus comme délégués :

Pour la commune d'Acquigny : (2 délégués titulaires)

- titulaires : Monsieur Stéphane SAUVAN, Madame Sylvie CHENET

Pour la commune d'Alizay : (2 délégués titulaires)

- titulaires : Monsieur Gaëtan LEVITRE, Madame Véronique GAUTIER

Pour la commune d'Amfreville sous les Monts : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Yves LANIC
- suppléant : Jean-Pierre HAREL

Pour la commune d'Amfreville sur Iton : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaires : Madame Marie-Joëlle LENFANT
- suppléant : Madame Lisa PASCUAL

Pour la commune d'Andé : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaires : Monsieur Jean-Marc MOGLIA
- suppléant : Monsieur Lionel LEGRIX

Pour la commune de Connelles : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Pierre MAZURIER
- suppléant : Madame Dorothee ROULE

Pour la commune de Crasville : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Jean-Michel DERREY
- suppléant : Didier POISSON

Pour la commune de Criquebeuf sur Seine : (2 délégués titulaires)

- titulaires : Monsieur Thierry DELAMARE Thierry, Madame Pascale CATTELIN

Pour la commune des Damps : (2 délégués titulaires)

- titulaires : Monsieur René DUFOUR, Madame Katia CAMUS

Pour la commune de La Haye le Comte : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Alexandre DELACOUR
- suppléant : Monsieur Jean-Pierre MANCHON

Pour la commune de La Haye Malherbe : (2 délégués titulaires)

- titulaires : Monsieur Hervé LETELLIER, Madame Amélia BREANT

Pour la commune d'Herqueville (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Jean-Pierre BREVAL
- suppléant : Madame Annick VAUQUELIN

Pour la commune d'Heudebouville : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaires : Monsieur Hubert ZOUTU
- suppléant : Madame Frédérique PIEDNOEL

Pour la commune d'Igoville : (2 délégués titulaires)

- titulaires : Madame Sylvie BLANDIN, Monsieur Emmanuel MACE

Pour la commune d'Incarville : (2 délégués titulaires)

- titulaires : Monsieur Alain LEMARCHAND, Madame Armelle LEFEBVRE

Pour la commune de Léry : (2 délégués titulaires)

- titulaires : Monsieur Jean-Yves CALAIS, Madame Anne-Gaëlle MEREUX

Pour la commune de Louviers : (17 délégués titulaires)

- titulaires : Monsieur François-Xavier PRIOLLAUD, Madame Anne TERLEZ, Monsieur Jacky BIDAULT, Madame Marie-Dominique PERCHET, Monsieur Jean-Jacques LEROUX, Madame Hafidha OUADAH, Monsieur Daniel JUBERT, Madame Caroline ROUZEE, Monsieur Pierre LECUYER, Madame Sylvie LANGEARD, Monsieur Jean-Pierre DUVERE, Madame Céline LEMAN, Monsieur Christian WUILQUE, Monsieur Christian RENONCOURT, Madame Marie-Pierre DUMONT, Monsieur Patrice YUNG, Monsieur Ludovic LARUE

Pour la commune du Manoir : (2 délégués titulaires)

- titulaires : Madame Jacqueline PONS, Monsieur Daniel BAYART

Pour la commune de Martot : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur François CHARLIER
- suppléant : Monsieur Michel QUENNEVILLE

Pour la commune du Mesnil Jourdain : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Madame Guillemette NOS
- suppléant : Monsieur Bertrand LABIGNE

Pour la commune de Montaure : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Jacky FLEITH
- suppléant : Monsieur Jean-Pierre PERIER

Pour la commune de Pinterville : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Didier DAGOMET
- suppléant : Monsieur Pierre MARC

Pour la commune de Pîtres : (2 délégués titulaires)

- titulaires : Monsieur Jean CARRE, Madame Chantale PICARD

Pour la commune de Pont de l'Arche : (4 délégués titulaires)

- titulaires : Monsieur Richard JACQUET, Madame Angélique CHASSY,
Monsieur Albert NANIYOUA, Madame Marie-Christine CALMON

Pour la commune de Porte-joie : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Jean-Pierre TROCHET
- suppléant : Madame Monique KWASNY

Pour la commune de Poses : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Didier PIEDNOEL
- suppléant : Monsieur Thierry JIMONET

Pour la commune de Quatremare : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Pascal LEMAIRE
- suppléant : Monsieur Bruno FEILLER

Pour la commune de St Etienne du Vauvray : (1 délégués titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Dominique DELAFOSSE
- suppléant : Monsieur Eric JAMMET

Pour la commune de St Pierre du Vauvray : (2 délégués titulaires)

- titulaires : Monsieur Alain LOEB, Madame Sophie HOUSSAYE

Pour la commune de Surtauville : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Samuel ONFRAY
- suppléant : Monsieur Hervé PICARD

Pour la commune de Surville : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaires : Monsieur Alain RENAUX
- suppléant : Madame Nadine TERNISIEN

Pour la commune de Tostes : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Madame Maryannick DESHAYES
- suppléant : Monsieur Olivier AUTECHAUD

Pour la commune de Tournedos sur Seine : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Jean-Philippe BRUN
- suppléant : Madame Agnès HALBOUT

Pour la commune de la Vacherie : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Jean-Claude COURANT
- suppléant : Monsieur Jean-Luc GUITTARD

Pour la commune de Val de Reuil : (12 délégués titulaires)

- titulaires : Monsieur Marc-Antoine JAMET, Madame Catherine DUVALLET, Monsieur Jean-Jacques COQUELET, Madame Fadilla BENAMARA, Monsieur Jacques LECERF, Madame Fatia DJEMEL, Monsieur Bernard CANCELON, Madame Rachida DORDAIN, Monsieur Ousmane N'DIAYE, Madame Maryline NIAUX, Monsieur Michaël AMSALEM, Madame Anne-Marie JOURDAN,

Pour la commune du Vaudreuil : (3 délégués titulaires)

- titulaires : Monsieur Bernard LEROY, Madame Sylviane LORET, Monsieur Patrick MADROUX

Pour la commune de Vironvay : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Jean-Claude CHRISTOPHE
- suppléant : Madame Nadine LEFEBVRE

Monsieur Jean-Claude CHRISTOPHE, Président en qualité de doyen d'âge, déclare Mesdames et Messieurs :

Installés dans leurs fonctions de conseillers communautaires titulaires :

- 1) Monsieur Stéphane SAUVAN
- 2) Madame Sylvie CHENET
- 3) Monsieur Gaëtan LEVITRE
- 4) Madame Véronique GAUTIER
- 5) Monsieur Yves LANIC
- 6) Madame Marie-Joëlle LENFANT
- 7) Monsieur Jean-Marc MOGLIA
- 8) Monsieur Pierre MAZURIER
- 9) Monsieur Jean-Michel DERREY
- 10) Monsieur Thierry DELAMARE
- 11) Madame Pascale CATTELIN
- 12) Monsieur René DUFOUR
- 13) Madame Katia CAMUS
- 14) Monsieur Alexandre DELACOUR
- 15) Monsieur Hervé LETELLIER
- 16) Madame Amélia BREANT
- 17) Monsieur Jean-Pierre BREVAL
- 18) Monsieur Hubert ZOUTU
- 19) Madame Sylvie BLANDIN
- 20) Monsieur Emmanuel MACE
- 21) Monsieur Alain LEMARCHAND
- 22) Madame Armelle LEFEBVRE
- 23) Monsieur Jean-Yves CALAIS
- 24) Madame Anne-Gaëlle MEREUX
- 25) Monsieur François-Xavier PRIOLLAUD
- 26) Madame Anne TERLEZ
- 27) Monsieur Jacky BIDAULT
- 28) Madame Marie-Dominique PERCHET
- 29) Monsieur Jean-Jacques LEROUX
- 30) Madame Hafidha OUADAH
- 31) Monsieur Daniel JUBERT
- 32) Madame Caroline ROUZEE
- 33) Monsieur Pierre LECUYER
- 34) Madame Sylvie LANGEARD
- 35) Monsieur Jean-Pierre DUVERE

- 36) Madame Céline LEMAN
- 37) Monsieur Christian WUILQUE
- 38) Monsieur Christian RENONCOURT
- 39) Madame Marie-Pierre DUMONT
- 40) Monsieur Patrice YUNG
- 41) Monsieur Ludovic LARUE
- 42) Madame Jacqueline PONS
- 43) Monsieur Daniel BAYART
- 44) Monsieur François CHARLIER
- 45) Madame Guillemette NOS
- 46) Monsieur Jacky FLEITH
- 47) Monsieur Didier DAGOMET
- 48) Monsieur Jean CARRE
- 49) Madame Chantale PICARD
- 50) Monsieur Richard JACQUET
- 51) Madame Angélique CHASSY
- 52) Monsieur Albert NANIYOUA
- 53) Madame Marie-Christine CALMON
- 54) Monsieur Jean-Pierre TROCHET
- 55) Monsieur Didier PIEDNOEL
- 56) Monsieur Pascal LEMAIRE
- 57) Monsieur Dominique DELAFOSSE
- 58) Monsieur Alain LOEB
- 59) Madame Sophie HOUSSAYE
- 60) Monsieur Samuel ONFRAY
- 61) Monsieur Alain RENAUX
- 62) Madame Maryannick DESHAYES
- 63) Monsieur Jean-Philippe BRUN
- 64) Monsieur Jean-Claude COURANT
- 65) Monsieur Michaël AMSALEM
- 66) Madame Anne-Marie JOURDAN
- 67) Monsieur Marc-Antoine JAMET
- 68) Madame Catherine DUVALLET
- 69) Monsieur Jean-Jacques COQUELET
- 70) Madame Fadilla BENAMARA
- 71) Monsieur Jacques LECERF
- 72) Madame Fatia DJEMEL
- 73) Monsieur Bernard CANCELON
- 74) Madame Rachida DORDAIN
- 75) Monsieur Ousmane NDIAYE
- 76) Madame Maryline NIAUX
- 77) Monsieur Bernard LEROY
- 78) Madame Sylviane LORET
- 79) Monsieur Patrick MADROUX
- 80) Monsieur Jean-Claude CHRISTOPHE

Installés dans leurs fonctions de conseillers communautaires suppléants :

- 1) Monsieur Jean-Pierre HAREL
- 2) Madame Lisa PASCUAL
- 3) Monsieur Lionel LEGRIX
- 4) Madame Dorothée ROULE
- 5) Monsieur Didier POISSON
- 6) Monsieur Jean-Pierre MANCHON
- 7) Madame Annick VAUQUELIN
- 8) Madame Frédérique PIEDNOEL
- 9) Monsieur Michel QUENNEVILLE
- 10) Monsieur Bertrand LABIGNE
- 11) Monsieur Jean-Pierre PERIER

- 12) Monsieur Pierre MARC
- 13) Madame Monique KWASNY
- 14) Monsieur Thierry JIMONET
- 15) Monsieur Bruno FEILLER
- 16) Monsieur Eric JAMMET
- 17) Monsieur Hervé PICARD
- 18) Madame Nadine TERNISIEN
- 19) Monsieur Olivier AUTECHAUD
- 20) Madame Agnès HALBOUT
- 21) Monsieur Jean-Luc GUITTARD
- 22) Madame Nadine LEFEBVRE

Il convient ensuite de désigner le secrétaire de séance. Il s'agira de Monsieur Ludovic LARUE en qualité de benjamin de l'assemblée.

Monsieur LARUE procédera à l'appel des conseillers communautaires.

Les séances du conseil communautaire se dérouleront au siège de la Communauté d'agglomération Seine-Eure.

14-81 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – ELECTION EXECUTIF – ADMINISTRATION GENERALE – Election du Président

Monsieur Jean-Claude CHRISTOPHE, doyen d'âge, préside la séance.

Monsieur Jean-Claude CHRISTOPHE précise que, conformément à l'article L5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les dispositions du chapitre II du titre II du livre 1^{er} de la deuxième partie du même code relatives aux maires et aux adjoints sont applicables au président et aux membres de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du titre du CGCT relatif au EPCI.

Les dispositions des deuxième et quatrième alinéas de l'article L 2122-4 ne sont pas applicables au président et aux membres de l'organe délibérant des EPCI.

Par transposition des articles L 2122-4 à L 2122-7 du CGCT applicables à l'élection des maires et des adjoints, les dispositions suivantes s'appliquent à l'élection du président et des vice-présidents.

L'article L 5211-9 du code général des collectivités territoriales dispose que « *le président est l'organe exécutif de l'établissement public de coopération intercommunale* ».

Le conseil communautaire élit le président parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aurait lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Nul ne peut être élu président s'il n'est âgé de 18 ans révolus.

Le conseiller communautaire qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu président, ni en exercer même temporairement les fonctions.

Les agents des administrations financières ayant à connaître de la comptabilité intercommunale, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes ne peuvent être président ni en exercer même temporairement les fonctions, dans tous les établissements publics de coopération intercommunale qui, dans leur département de résidence administrative, sont situés dans le ressort de leur service d'affectation.

La même incompatibilité est opposable dans tous les établissements publics de coopération intercommunale du département où ils sont affectés aux comptables supérieurs du Trésor et aux chefs de services départementaux des administrations financières.
Elle est également opposable dans tous les établissements publics de coopération intercommunale de la région ou des régions où ils sont affectés aux directeurs régionaux des finances publiques ou aux chefs de services régionaux des administrations financières.

Ceci étant exposé, il est proposé de procéder dans les conditions susmentionnées à l'élection du Président de la Communauté d'agglomération Seine-Eure.

Il convient de désigner trois scrutateurs chargé du dépouillement des bulletins. Il est proposé Madame Maryannick DESHAYES, Madame Maryline NIAUX et Monsieur Daniel JUBERT.

Il est procédé à l'appel à candidature.

Se déclarent candidats :

- Monsieur Patrice YUNG,
- Monsieur Richard JACQUET,
- Monsieur Bernard LEROY.

Monsieur CHRISTOPHE invite les candidats à présenter le programme qu'ils comptent mettre en place au cours de leur future présidence.

Monsieur YUNG parle le premier :

« Permettez-moi en premier lieu de souhaiter la bienvenue à tous les élus de la CASE mais également d'avoir une pensée pour ceux qui étaient présents ici-même et qui nous ont quittés pour des raisons diverses. Ils ont bien travaillé ; qu'ils en soient remerciés.

Notre communauté d'agglomération est désormais composée de 37 communes représentant à peu-près le périmètre des quatre cantons ; objectif qui était le nôtre lorsque nous avons lancé notre projet intercommunal. Après 17 ans de travail, elle constitue désormais un territoire cohérent ayant démontré sa réussite dans tous les domaines. Notre territoire en sort grandi.

Mon programme, c'est celui que les élus communautaires ont élaboré. C'est le projet de territoire qui contient ce que nous faisons déjà, ce que nous pourrions faire mais aussi les questions importantes à débattre au cours de ces 6 prochaines années. C'est un projet construit pour les 70 000 habitants de notre territoire avec, pour chacun d'entre eux, des besoins spécifiques à prendre en compte selon la commune où ils habitent.

Parallèlement, je compte poursuivre le travail avec la CREA. Mais je ne souhaite pas la fusion avec la Métropole rouennaise.

Je réaffirme que dans toute la mesure du possible – et c'est ce que nous avons fait pendant 17 ans - un projet communautaire situé sur une commune de l'agglo ne se fera qu'après entente préalable entre la commune et l'agglomération. Le projet d'agglomération que je souhaite porter se fera avec toutes les communes.

Pour y parvenir, il conviendra de d'assurer le pacte financier. Il faut donc prendre en compte, dès à présent, les problèmes qui pourraient se poser en cas - fort probable - de baisse des recettes pour les communes et pour la communauté. Je rappelle à ce titre que la CASE a pris en charge l'intégralité du fond de péréquation des communes en 2012 et la moitié en 2013.

L'attention constante que j'ai exercée sur les dépenses de fonctionnement sera poursuivie.

En ce qui concerne les fonds de concours versés aux communes, je proposerai d'instaurer une somme globale sur 6 ans qui permettrait aux communes dépourvues de moyens de prétendre à un gros investissement ou à des travaux de voirie.

Sur la gouvernance de notre collectivité :

Il me semble qu'il faudra toujours privilégier les débats sur les projets plutôt que les débats idéologiques. Notre force tient au fait que nous avons réussi à faire travailler ensemble tous les élus de l'agglo, quelle que soit leur couleur politique. Je souhaite que cela continue.

Dans cette optique, je préserverai de bons rapports avec la Ville de Louviers. En effet, je ne confonds pas les compétences de la Ville et celle de l'agglomération (principes d'exclusivité et de subsidiarité). Comme pour toutes les communes de la CASE je serai attentif aux besoins des Lovériens et aux aspirations de chaque élu.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, si je suis élu je serai entièrement disponible, comme je l'ai toujours été, pour la mission que vous m'aurez confiée.

Sachez aussi que s'il le faut, pour le bien de tous, je saurai, à tout moment prendre toutes mes responsabilités pour défendre notre territoire.

Quel que soit le résultat de cette élection je souhaite très sincèrement que la CASE conserve le rang qu'elle tient. Des projets comme le développement spectaculaire des zones à vocation économique, la crèche d'entreprise - la première en France - le projet maraîcher des Hauts prés, le service des transports dans une agglomération de notre importance, ou les trois nouvelles stations d'épuration sont autant de réalisations qui ont fait la réputation de notre agglomération, non seulement dans notre région mais dans la France entière.

Je l'ai dit et je le répète - car c'est la base de notre action - la CASE doit, dans toute la mesure du possible, assurer à chacun de ses 70 000 habitants un logement qui lui convienne, un emploi si possible sur le territoire et, enfin, un service public exemplaire.

C'est ce que je compte faire avec vous tous si vous m'accordez votre confiance ».

Applaudissements dans la salle.

Monsieur CHRISTOPHE donne ensuite la parole à Monsieur JACQUET :
« Mes chers collègues,

Je viens de présenter ma candidature au poste de Président de la Communauté d'Agglomération et c'est légitimement que je veux vous en expliquer les raisons.

Cette candidature, longuement réfléchie, est la suite logique de mon investissement au milieu de vous tous pour faire de notre territoire, un bassin de vie exemplaire, innovant et dynamique.

Je suis élu parmi vous depuis 6 ans mais mon engagement intercommunal est plus ancien. Elu en 1995 à Pont de l'Arche, j'ai vu naître l'intercommunalité à travers le Pacte Urbain. J'ai ensuite milité pour que Pont de l'Arche rejoigne, alors, la communauté d'agglomération naissante quand d'autres promettaient de sortir les fourches, puis observé son évolution avant d'en devenir en 2008 son vice-président en charge de l'habitat et du logement.

Voilà donc près de 20 ans que je plaide, que j'observe et que j'agis pour l'intercommunalité, pour nos communes, pour nos habitants, car c'est bien le fondement de notre action.

Ma candidature est loin d'être précipitée et trouve une partie de sa légitimité dans la confiance que m'ont accordée les habitants de ma commune en élisant à 71.92% la liste communale et intercommunale que je conduisais.

J'ai eu l'occasion, il y a quelques jours, de vous faire parvenir ma contribution au débat intercommunal. Nous l'avons appelé de nos vœux avant la campagne électorale mais force est de constater que les questions locales ont éludé, un peu naturellement, le débat pourtant nécessaire sur l'avenir de la CASE.

J'ai été un corédacteur du projet de territoire impulsé par le Président sortant et c'est, me semble-t-il, une base de travail pertinente pour les 80 délégués qui viennent d'être installés. Nous devons

nous appropriier ce document et faire des choix forts pour les années à venir, tout comme nous devons répondre aux questions posées dans le pacte financier.

Mais avant cela, c'est aussi collectivement que nous devons décider si nous souhaitons une intercommunalité forte ou de façade. Je suis toujours surpris de l'opposition qui est faite entre nos communes et notre intercommunalité. Comme si le développement des intercommunalités signerait la mort des communes. Je crois et je l'ai dit, tout à fait le contraire :

- Parce que notre coopération permet à des « petites communes » de rester attractives pour des familles, parce que celles-ci bénéficieront de transport, de collecte de déchets, parce qu'elles pourront améliorer leur logement, parce qu'elles pourront travailler sur le territoire et que leurs enfants pourront bénéficier de nombreux services.

- Parce que face aux normes et aux responsabilités de plus en plus importantes qui pèsent sur les élus locaux, la CASE est un outil précieux sur lequel nous trouvons toutes et tous un appui. Et c'est parce que nous savons répondre à ces exigences fortes que des citoyens se portent encore candidats à des fonctions difficiles mais tellement exaltantes.

- Parce que si nous sommes des élus communaux, nous sommes en même temps des élus intercommunaux. Notre destin est entre nos mains. Les choix de la CASE sont nos choix. Nous apprenons tous beaucoup les uns des autres et dépasser les frontières strictes de sa commune pour travailler à plus de solidarité sur le bassin de vie est une mission passionnante.

Vous ne serez donc pas surpris que je plaide pour une intercommunalité dynamique qui doit permettre à la fois de développer son action et prioritairement dans le cadre de ses quatre compétences obligatoires et à la fois de renforcer la place de chacune de nos communes.

Développer son action sur les 4 piliers que sont le développement économique, la politique de l'habitat, la politique de la ville et l'aménagement de l'espace communautaire, c'est renforcer encore l'attractivité de notre territoire.

- Plus d'emplois, pas seulement en les créant, même s'il faut le faire, et dans des filières innovantes et créatrices d'emplois, mais aussi en se donnant les moyens de les conserver comme nous l'avons fait avec certains d'entre vous chez M-Real devenu Double A.*
- Un habitat de qualité qui réponde aux attentes des ménages qui habitent le territoire bien sûr mais aussi à celles et ceux qui aimeraient y vivre.*
- Créer les conditions du vivre ensemble dans le cadre de la politique de la ville et poursuivre les actions engagées sur les territoires prioritaires ainsi que ceux qui ne le sont pas mais où les besoins sont parfois tout aussi forts.*
- Aménager le territoire enfin — je dis bien tout le territoire — c'est là aussi tenir compte d'un ensemble de communes qui doivent mieux vivre ensemble et où chacune doit trouver sa place et sa fonction.*

Je suis également convaincu de la pertinence des accords que nous avons trouvés avec la future métropole de Rouen. Il ne faut pas avoir peur de l'ouverture. En créant le pôle métropolitain, nous avons conservé l'indépendance à laquelle nous tenions, tout en ouvrant un espace de dialogue et de partage avec la CREA, indispensable si nous souhaitons être associés aux grands projets et je pense tout particulièrement au développement de l'axe Seine.

Nos échanges avec la CREA, c'est plus de développement économique, des transports collectifs nombreux et accessibles et un tourisme fort, pierre angulaire de notre région si appréciée en France et dans le monde.

Ignorer la capitale haut-normande et dans le futur, la capitale de la grande région de Normandie serait une erreur stratégique tellement notre territoire et celui de Rouen sont devenus deux pôles d'habitat et d'emplois qui communiquent chaque jour.

Ce n'est pas moi qui le dit, mais nos habitants qui nous le démontrent. Sur cette coopération, il sera évidemment utile de rencontrer le président de la CREA afin d'établir un échéancier de nos futures collaborations.

Nos compétences sont nombreuses, mais elles répondent, je crois, aux attentes des élus, relais de leurs habitants. La propreté, l'eau et l'assainissement, la voirie, l'enfance et la jeunesse, l'aide à

domicile, les espaces naturels, l'agenda 21, le transport, le tourisme ou la coopération décentralisée.

Encore une fois, ces compétences voulues par les élus, sont des réponses quotidiennes à toutes les communes qui, autrement n'auraient pas les moyens de s'offrir, pour certaines, la qualité des techniciens et des experts que nous trouvons à l'agglo.

Le budget de fonctionnement de notre agglomération répond à cette exigence. Si certains le trouvent trop élevé, il faudra dire quelle compétence ils souhaitent supprimer. Il faut être clair, car les mêmes qui caricaturent parfois l'action de la CASE et son budget et s'abstiennent de l'adopter, sont aussi les premiers bénéficiaires de ses compétences et de ses fonds de concours.

J'arpente ce territoire depuis des années. Au fil de vos invitations, ou dans le cadre de la délégation que j'ai exercé ces 6 dernières années, j'ai appris à le découvrir et à comprendre les enjeux de chacune de nos 37 communes.

Nous devons attendre du futur Président qu'il connaisse bien son territoire. Le panorama de Vironvay, l'emploi industriel à l'embouchure de la vallée de l'Andelle, le festival de Quatremare ou la fête du sport de Val-de-Reuil, le marché artisanal d'Heudebouville ; toutes ces mairies qui maillent notre bassin de vie et sont les relais de proximité dans nos communes au Mesnil-Jourdain, à Surville, à Pîtres et en bien d'autres endroits de notre agglomération.

J'ai aussi montré dans la mission qui m'a été confiée qu'il était possible de définir des politiques audacieuses en les partageant avec le plus grand nombre. C'est ce que j'ai fait à travers la rédaction du PLH 2 avec un certain succès.

La feuille de route des prochains jours sera d'établir la gouvernance la plus respectueuse de notre territoire. Sans hégémonie, sans esprit partisan, en respectant les équilibres, en assurant une juste représentation entre Louviers, Val de Reuil et les petites et moyennes communes, en respectant des principes que nous appelons tous de nos vœux – parité et renouvellement - nous devons donner à notre agglomération toutes les chances de réussir pour 6 prochaines années.

Je veux enfin vous le dire avec beaucoup de sincérité : je crois que l'enjeu ne se résume pas en un simple calcul politique. C'est de notre projet de territoire qu'il s'agit. Et c'est pour ce projet de territoire que je vous invite à voter ce soir au travers de ma candidature. Elle est le symbole d'une volonté de rassemblement, d'équité et d'une gouvernance partagée ».

Applaudissements dans la salle.

Enfin, à l'invitation de Monsieur CHRISTOPHE, Monsieur LEROY s'exprime devant l'assemblée :
« Mesdames, Messieurs, Chers Collègues.

Le message des électeurs pour réélire certains d'entre nous, ou élire de nouvelles équipes dans plusieurs communes est clair et fort.

Il faut écouter ce que nous ont dit les habitants de la CASE qui, pour la première fois, ont voté pour leurs conseillers communautaires au suffrage universel direct.

La ville centre de l'agglomération, Louviers a élu une toute nouvelle équipe, comme l'ont fait d'autres communes.

Le nouveau maire de Louviers, François-Xavier PRIOLLAUD, serait le candidat naturel au poste de Président de la CASE.

A Louviers, la tâche, pour lui, est immense.

Nous en avons longuement parlé ensemble et il m'a dit sa volonté d'être, comme vous, un maire de proximité, disponible, à l'écoute et attentif aux besoins de tous ses habitants.

De mon côté, l'entreprise créée il y a 35 ans s'est bien développée et je peux maintenant prendre ma retraite. Ma disponibilité pour la CASE est donc totale. C'est pourquoi, avec François-Xavier, nous avons décidé de présenter ma candidature à la Présidence, sous forme d'un ticket. Si vous m'éliez Président de la CASE, je proposerai que François Xavier PRIOLLAUD en soit le Président délégué.

Un ticket gagnant pour la CASE :

Ce ticket, c'est l'alliance de mon expérience locale, départementale et régionale que vous connaissez et de la jeunesse qui insuffle un vent nouveau sur notre territoire. C'est l'alliance de nos compétences complémentaires, l'alliance de la sagesse et de la jeunesse, au service de l'intérêt général.

Ce ticket, c'est l'équilibre, c'est la cohérence, c'est l'avenir.

L'équilibre, tout d'abord, entre nos villes et nos villages. La CASE n'est pas la propriété de la ville-centre. Elle est, pour tous, notre maison commune. L'identité, le caractère, les choix fiscaux de chacune de nos communes, quelle que soit sa taille, doivent être respectés. Cet équilibre, nous devons le traduire dans une nouvelle gouvernance de la CASE, plus collégiale et plus respectueuse de tous. Nous veillerons aussi à l'équilibre entre les générations; entre ceux qui sont là depuis longtemps et ceux qui viennent d'arriver.

Chers Collègues, le ticket que nous proposons, c'est aussi celui de la cohérence. Pourrions-nous faire comme si rien ne s'était passé les 23 et 30 mars derniers ? Pour la première fois - c'est historique ! - notre assemblée communautaire bénéficie de la légitimité du suffrage universel.

Cela nous honore, mais cela nous engage et cela nous oblige.

Notre tandem est fidèle au résultat des urnes.

Comment les habitants de notre territoire pourraient-ils comprendre que ceux-là même qui ont été battus il y a dix jours, se retrouvent, par le jeu de démissions de convenance, par des tours de passe-passe, élus en session de rattrapage dans le seul but de conserver la présidence ?

Cela soulève des questions de principe, d'éthique et de morale. Je vous le dis comme je le pense : nous ne sommes pas, à la CASE, dans une démocratie pour convenances personnelles. Ces arrangements personnels auraient pour effet immédiat de ternir l'image de la CASE et, plus grave encore, de la paralyser.

Comment, en effet, notre agglomération pourrait-elle fonctionner avec un président siégeant dans l'opposition municipale au nouveau maire de Louviers ?

Y a-t-il un seul maire ici qui accepterait d'être dans cette position ?

Le blocage, nous l'avons constaté à la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure, où l'opposition entre le maire de Vernon et le président de la CAPE a tout simplement empêché tout projet pendant 6 ans. Voulez-vous la même chose pour la CASE ?

Non ! Bien sûr que non ! Nous ne voulons pas que la CASE devienne une arène politisée. Avec moi, comme je l'ai toujours fait, chaque maire, chaque délégué(e) sera respecté(e) parce que représentant sa commune pour travailler au bien commun de la CASE, dans sa totalité.

Mes chers collègues, je vous ai parlé d'équilibre et de cohérence. Je veux aussi vous dire que le binôme que nous formons est un ticket gagnant pour l'avenir.

La CASE est notre bien commun, notre force. Nous sommes un acteur reconnu du développement régional, grâce au travail réalisé ces 19 dernières années. C'est pourquoi nous sommes tellement courtois !

Vous le savez, il faut mettre toute notre énergie au service du développement économique, pour créer de l'emploi et pour générer des ressources nouvelles qui financeront nos projets d'embellissement ainsi que la mise en place des services de proximité à l'enfance tant attendus dans nos petites communes. Il permettra de poursuivre la rénovation urbaine de Val de Reuil si son maire obtient une 2^e ORU.

Le développement économique est le moteur qui génère les moyens d'être solidaires.

Mon objectif n'est pas de casser ce que nous avons construit ensemble !

Mon objectif est de l'amplifier, l'améliorer pour le rendre encore plus efficace au service de nos communes et de leur population.

*En effet, il ne s'agit pas de choisir entre la CASE et nos communes, mais bien de **faire le choix de la CASE pour nos communes**. Ce que je vous propose pour les 6 prochaines années, c'est le rééquilibrage du Pacte Financier pour offrir :*

- *La garantie des ressources de fonctionnement des communes avec une Dotation de Solidarité Communautaire maintenue au niveau actuel pendant 6 ans ;*
- *la prise en charge, par la CASE, du Fonds de Péréquation Intercommunautaire, le fameux FPIC, pour toutes les communes ;*
- *des fonds de concours suffisants pérennisés pour l'investissement dans toutes les communes avec des taux de subvention modulés en fonction de leurs ressources, en particulier pour les petits villages.*

Vous me l'avez tous dit lors de nos rencontres : la maîtrise de l'urbanisme au niveau communal est un point crucial, non négociable. Aussi nous conserverons les Plans Locaux d'urbanisme au niveau de la commune et refuserons catégoriquement le transfert automatique au PLU intercommunal.

L'identité de notre territoire et notre autonomie de décision sont aussi au cœur de vos préoccupations. Le risque est pourtant grand de nous voir absorber, petit à petit, par la métropole rouennaise.

Avec François-Xavier PRIOLLAUD, qui s'est beaucoup investi au Conseil Régional sur l'impact de la métropole de Rouen, nous serons le rempart contre l'OPA que la CREA s'apprête à faire sur la CASE dès 2015.

- *Coopérer avec la CREA au service du développement : oui.*
- *Perdre notre capacité d'action et de décision : non.*
- *Coopération oui.*
- *Absorption non.*

Pas question de prendre le moindre risque. Nous devons rester maîtres de nos choix, de nos finances, de notre urbanisme ; donc de notre avenir.

***Notre avenir**, nous l'assurerons par une gestion rigoureuse de nos finances, à l'euro près, comme nous le faisons dans nos communes.*

Nous le ferons en :

- *nous appuyant sur la qualité de nos fonctionnaires territoriaux, en travaillant main dans la main avec eux dans un processus d'amélioration continue de nos services, à la recherche de l'excellence opérationnelle,*
- *Nous le ferons en créant des ressources nouvelles qui permettront de compenser les baisses de dotations annoncées par le gouvernement,*
- *Nous le ferons en stabilisant la fiscalité locale, sans créer de nouveaux impôts. Nous laisserons les communes continuer à décider elle-même de leurs taux communaux. De même, la mutualisation des services se fera sur la base du volontariat, selon les sujets choisis.*

Voilà brièvement résumé, dans quel esprit et avec quelles priorités je compte travailler si vous me faites confiance. Je serai, et nous serons avec François- Xavier des Artisans de la Paix, pour faire

jaillir des idées, trouver les bonnes solutions et travailler avec vous à bâtir un monde meilleur, dans la dignité, la fraternité, la joie et la bonne humeur !

Je vous remercie ».

Applaudissements dans la salle.

Au terme de ces allocutions, il est procédé aux opérations de vote. Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **80**
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : **1**

Reste pour le nombre des suffrages exprimés **79**
Majorité absolue : **40**

Monsieur LEROY obtient **41** voix.
Monsieur JACQUET obtient **20** voix
Monsieur YUNG obtient **18** voix

Monsieur Bernard LEROY est donc élu Président de la Communauté d'agglomération Seine-Eure au 1^{er} tour de scrutin par 41 voix sur 79 exprimées.

Applaudissements dans la salle.

Aucune observation ni réclamation n'étant formulée sur le déroulement de cette élection, Monsieur LEROY s'installe dans le fauteuil de Président et prend la parole :

« Eh bien... Un grand merci au doyen de notre assemblée ainsi qu'à vous tous pour la confiance que vous m'accordez dès le premier tour..

J'aurai une pensée particulière pour les trois mousquetaires de l'intercommunalité que furent, il y a quelques années, Franck MARTIN, Nicole CORNIER et Bernard AMSALEM

Je lancerai ce mouvement de coopération dans un esprit de coopération, fraternel, non dénué d'humour, même si je sais que dans ce dernier domaine, je ferai probablement moins bien que Patrice YUNG.

Merci à tous et commençons à travailler » !

14-82 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – ADMINISTRATION GENERALE – Détermination du nombre de Vice-Présidents

A l'issue de la présentation de cette délibération, Monsieur LEROY insiste sur le fait que la nouvelle assemblée possède *« des compétences, des talents, de belles idées sur lesquelles il faut s'appuyer. Il paraît donc normal de créer 15 postes de vice-présidents impliqués dans la conduite de l'agglomération ».*

Monsieur JAMET demande ensuite la parole et s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, je vous avais demandé la parole à la fin de votre élection, mais ce n'est pas grave.

Je voulais d'abord vous féliciter, bien évidemment, au nom de l'une des deux ville-centres de cette agglomération, vous dire également notre extrême vigilance, quant à la neutralité dont vous ferez preuve et que vous avez décrite tout au long de votre discours inaugural. Trois inquiétudes :

- *D'abord la présence de ce ticket qui est une forme juridique un peu nouvelle. Je sais qu'il y a dans le patinage les figures imposées et les figures libres. Passons d'abord par les figures imposées avant que nous ne commençons à faire des triples sautés. Ce ticket... Très bien, mais nous verrons à l'usage. Vous avez indiqué également que nous avons élu au suffrage universel les conseillers de cette intercommunalité. Ce n'est pas tout à fait vrai puisque le législateur n'a pas voulu qu'il y ait un vote qui soit propre à cette intercommunalité et donc elle dépend encore beaucoup des communes, comme vous l'avez souligné.*
- *J'ai eu craints, à un moment, que vous vouliez beaucoup politiser cette assemblée mais j'ai entendu la fin de votre discours où vous avez tendu la main à chacun. Mais là aussi nous serons très vigilants.*
- *Et puis je voudrai terminer sur deux points :*
 - o *D'abord regretter que le public ne puisse pas s'asseoir dans cette salle qui semble peu prévue, peu accueillante pour tous ceux qui nous entourent,*
 - o *Et puis remarquer, comme personne ne l'a fait, qu'une des différences du suffrage universel des 23 et 30 mars c'est probablement , comme vous l'avez dit, qu'un grand élan – que je n'ai pas entendu et que je n'ai pas vu – a pu traverser le pays mais c'est qu'aujourd'hui, dans notre assemblée, un plus grand nombre de femmes nous accompagne. Cette assemblée est bien davantage paritaire, ce dont je me félicite puisque l'on dit parfois que cela change la nature des débats et la réflexion en sera plus sérieuse que celle qui était auparavant. Voilà Monsieur le Président ».*

Quelques applaudissements dans l'assemblée.

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil communautaire décide à l'unanimité de créer 15 postes de Vice-présidents.

14-83 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – DESIGNATION DE REPRESENTANTS – ADMINISTRATION GENERALE – Commission d'appel d'offres permanente – Conditions de dépôt des listes

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil de communauté décide à l'unanimité de fixer comme suit, les conditions de dépôt des listes de la commission d'appel d'offres permanente :

- les listes seront déposées ou adressées au conseil communautaire à l'attention de Monsieur le Président, au plus tard avant la séance du conseil communautaire du 22 avril 2014, séance à laquelle sera inscrite à l'ordre du jour, l'élection des membres de la commission ;
- les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.

14-84 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – DESIGNATION DE REPRESENTANTS – ADMINISTRATION GENERALE – Commission de délégation de services publics – Conditions de dépôt des listes

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil de décide à l'unanimité de fixer comme suit, les conditions de dépôt des listes de la commission de délégation de services publics :

- les listes seront déposées ou adressées au conseil communautaire à l'attention de Monsieur le Président, au plus tard avant la séance du conseil communautaire du 22 avril 2014, séance à laquelle sera inscrite à l'ordre du jour, l'élection des membres de la commission ;

- les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D. 1411-4 du Code général des collectivités territoriales ;
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 21 h 50.

Le Président



Bernard Lero

